

Paris, le 9 février 2024



Communiqué de SOLIDAIRES IDD

Une revendication portée par Solidaires d'application du RIFSEEP au cas particulier avantageux pour les agents exerçant les missions d'inspecteurs des ouvrages hydrauliques de la DREAL Occitanie OBTENUE...

En août 2023, un agent, ingénieur des travaux publics de l'état (ITPE) et inspecteur en Occitanie, informait le DGPR des difficultés rencontrées au sein de cette région concernant le classement du groupe RIFSEEP appliqué aux personnels exerçant ces missions.

En effet, contrairement au propos que le DGPR avait tenu lors d'un séminaire regroupant l'ensemble des inspecteurs/inspectrices des services de contrôle des ouvrages hydrauliques (SCOH) en novembre 2022 à Dijon au cours duquel il avait annoncé que les critères réglementaires étaient réunis pour que les postes des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) en charge de l'inspection des ouvrages hydrauliques soient classés groupe 3 pour l'attribution du RIFSEEP ; la région Occitanie ne s'était jamais conformée à ces termes et maintenait un classement de cette population en groupe 4.

Par courriel du 31 août 2023, en réponse à la sollicitation de l'agent précité, le DGPR lui indiquait qu'il lui appartenait de saisir sa direction régionale, et qu'en cas de refus persistant et insuffisamment motivé, il était nécessaire de faire remonter formellement le dossier au niveau national (directement ou via les représentants syndicaux).

Monsieur le Directeur de la DREAL Occitanie maintenait auprès de l'agent son choix de maintenir les agents concernés en cotations groupe 4.

Solidaires IDD a, alors, saisi le directeur lors du CSA de novembre 2023 sur la base des justifications irréfutables et issues d'arrêtés et de note de gestion. Il n'y avait aucune ambiguïté quant au classement en groupe 3 des agents exerçant ces missions avec effet immédiat et rétroactif. De plus, il est à noter que le classement en groupe 3 du RIFSEEP de cette population d'agents se confirmait au sein des autres régions.

Enfin, le 8 février 2024, par messagerie électronique, le Directeur Adjoint, après contact et demande de confirmation par le ministère, nous informait que la DREAL Occitanie répondait favorablement à notre sollicitation en précisant la pertinence de notre demande et sa totale justification. Les inspecteurs des ouvrages hydrauliques de la DREAL Occitanie seront reclassés en groupe 3 du RIFSEEP avec effet rétro-actif au 1er janvier 2023. La réactualisation se fera progressivement sur les prochains mois.